



CONSEIL GENERAL  
BRETIGNY - SUR - MORRENS

Par email

Aux membres du conseil général de  
Bretigny-sur-Morrens

## CONVOCATION

---

**Vous êtes convoqué en assemblée**

**jeudi 10 octobre 2024 à 20h15**

**à Bretigny, grande salle de l'Ancien Battoir**

### Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
4. Préavis n°04/2024 – Arrêté d'imposition 2025
5. Préavis n°05/2024 – Fonds pour le développement durable
6. Préavis n°06/2024 – Modification des statuts de l'ARASPE
7. Elections – Démissions
8. Informations de la Municipalité
9. Informations du bureau du Conseil
10. Propositions individuelles et divers
11. Contre-appel

Le Président

Arnold Ottonin



La Secrétaire

Anne-Claire Tharin-Racine

Extrait nouvelle Loi sur les communes :

Article 6, alinéa 2 : « **Un membre du conseil général qui manque deux séances du conseil général consécutives, sans juste motif (c'est-à-dire, qui ne s'excuse pas auprès du bureau du conseil général), est réputé démissionnaire.** »